

Clauses sociales dans la commande publique des municipalités et des régions en France

LA CLAUSE SOCIALE EN BREF

La clause sociale est un outil juridique qui permet de conditionner l'exécution ou l'attribution d'un marché en fonction de critères liés à l'emploi ou à la lutte contre les exclusions. Ainsi, on intègre la notion de développement durable dans la définition des besoins d'un marché public et on utilise la commande publique comme levier de développement social et économique.

LES CLAUSES SOCIALES EN FRANCE—ÉTAT DE SITUATION

Depuis 2010, l'intégration des clauses sociales dans les marchés publics attribués par les collectivités territoriales s'est particulièrement développée. La démarche est de plus en plus considérée comme un levier de solidarité.

En 2012, 4,3% des marchés publics supérieurs ou égaux à 90 000 euros incluaient une clause sociale contre 2,5% en 2010.

7,3% des marchés supérieurs ou égaux à 90 000 euros lancés par des collectivités territoriales intégraient une clause sociale en 2012 contre 1,8% des marchés de l'État.

En 2011, les marchés passés par les collectivités territoriales intégrant une clause sociale représentaient plus de 2 milliards d'euros.

ACTEURS IMPLIQUÉS

Pour mettre en œuvre une clause sociale dans un marché public, les acheteurs publics sont amenés à associer, outre les acteurs classiques de la commande publique, des acteurs spécifiques à l'insertion par l'activité économique. En France, il s'agit de **Maisons de l'emploi** (MDE) et de **Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi** (PLIE). L'**Alliance Ville Emploi** est le réseau national qui regroupe ces organisations et c'est à ce titre qu'elle anime le réseau des facilitateurs de la clause d'insertion.

Actuellement, 316 **facilitateurs** sont présents sur le territoire, principalement au sein des MDE et des PLIE. Leur rôle : orienter et coordonner les démarches de tous les partenaires impliqués dans la gestion de clauses. L'ancien ministre de l'ÉS, Benoît Hamon, a souligné l'efficacité de leur action et cité en exemple la MDE de **Paris** qui a signé avec l'État une convention sur le sujet. Résultat : en un an, 110 marchés intégrant des clauses sociales d'insertion ont été signés en 2013 contre 30 à la fin de l'année 2012. Ces marchés représentent un milliard d'euros de commande publique et correspondent à 500 000 heures d'insertion, soit une estimation de 270 emplois en équivalent temps plein.

EXEMPLES D'APPLICATION DE CLAUSES

1) De l'expérimentation à une application systématique

En région **Aquitaine**, une démarche en trois phases pour les marchés de travaux et de réaménagement des lycées a permis au Conseil régional de passer de l'expérimentation (1 lycée, 5% de clause) à la généralisation (50% des grandes opérations dans tous les lycées). « *Les marchés de travaux constituent souvent une entrée pertinente en termes d'expérimentation* », indique le Conseil régional dans un document de présentation du dispositif.

La ville d'**Ajaccio** a commencé à intégrer des clauses d'insertion dans les marchés publics en 2006 dans le cadre des opérations de restructuration d'un de leurs quartiers. Le conseil municipal de la ville d'Ajaccio a décidé en 2009 de généraliser la clause à l'ensemble des marchés de la Ville.

2) Favoriser l'application d'une politique d'achat responsable

La municipalité d'Angers a créé, en 2005, un point focal interne (conseiller juridique spécialisé) pour un achat public écoresponsable, chargé de développer des pratiques d'appels d'offres publics avec clauses de responsabilité sociale.

En **Franche-Comté**, une charte pour la mise en œuvre d'un achat éthique a été adoptée en 2006. Elle fixe les grandes lignes de la politique d'achats responsables du Conseil régional. Cette charte affirme, entre autres, que « *La commande publique est un levier majeur du renforcement de la cohésion sociale [...] Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, la Région fait appel à ses partenaires privilégiés que sont les fournisseurs qui répondent à ses appels publics à la concurrence.* »

La région **Provence-Alpes-Côte d'Azur** (PACA) est engagée dans un processus pour réduire les dépenses publiques tout en respectant les autres priorités de l'État soit i) préserver la place des PME et ii) développer les achats durables, écoresponsables et socio-responsables. Ainsi, en PACA, on intègre chaque fois que cela est possible la clause sociale, en exigeant des titulaires des marchés de consacrer une part des heures générées par les commandes de l'État à des actions d'insertion, soit 6% les deux premières années, 9% les deux années suivantes, dans le contrat en préparation. Le caractère progressif marque le souci de ne pas mettre les entreprises, notamment les PME, en difficulté.

3) Pour développer l'économie sociale sur le territoire

Grenoble Alpes Métropole utilise le dispositif des clauses sociales depuis 2003. Le dispositif a touché 250 entreprises, 58 marchés et a généré 1 020 000 heures d'insertion. En 2009, elle entreprend une action pour nettoyer les voies urbaines rapides de l'agglomération puis trier et évacuer les déchets. Huit entreprises d'insertion spécialisées dans la propreté des espaces publics, l'entretien et l'environnement ont été repérées et contactées. Quatre d'entre elles ont manifesté un intérêt important, tout en constatant qu'individuellement elles n'étaient pas en mesure de répondre aux besoins exprimés. Leur rapprochement était donc indispensable et a pu être impulsé par le dispositif. Le marché a été passé sur une « Prestation d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre d'activité de nettoyage des abords des voies urbaines rapides grenobloises » pour un prestataire unique ou un groupement solidaire. La valeur technique était pondérée à 50%, la maîtrise des activités support à 20% et le prix des prestations à 30%. Les quatre structures d'entreprises ont présenté une offre en groupement et ont obtenu le marché. Impact : 80 personnes ont été salariées, effectuant 4 800 heures d'insertion. Pour les structures d'insertion, ce chantier leur a permis de diversifier les tâches proposées, de mutualiser à la fois les moyens matériels et les formations et, surtout, d'échanger sur leurs pratiques et de consolider leurs activités.

Le Conseil général de **Picardie** a identifié l'introduction de clauses sociales dans les marchés publics comme moyen pour « *encourager les initiatives de développement durable et responsable dans l'ensemble de l'économie* ». C'est ainsi que son Plan régional de développement de l'ESS 2009-2015 suggère de :

- ⇒ Inscrire des clauses sociales dans tous les marchés régionaux où cela est possible.
- ⇒ Constituer un réseau de référents territoriaux à l'échelle régionale capable d'être le relais local entre les entreprises, les structures de l'insertion par l'activité économique et les structures d'accompagnement vers l'emploi et en charge du suivi de la mise en œuvre effective de ces clauses.
- ⇒ Veiller à la coordination régionale des référents « clause » et promouvoir l'échange de bonnes pratiques.
- ⇒ Accompagner la structuration des structures de l'ESS capables de se positionner sur les marchés publics.
- ⇒ Encourager les initiatives de sensibilisation des collectivités et opérateurs susceptibles de mettre en œuvre ces clauses.

« Les clauses sociales sont intégrées, par nature, à l'économie sociale et solidaire. Il était donc logique pour moi de m'engager dans leur mise en place dans la politique et les actions régionales ».

Mme Guillemain,
Vice-présidente du Conseil régional de Picardie,
déléguée à l'ESS, au commerce équitable et aux circuits courts

AUTEURS—COLLABORATEURS—SOURCES

Centre RELIESS : www.reliess.org

Commission Européenne (2011) *Acheter social : Un guide sur les appels d'offres publics avec clauses de responsabilité sociale*

Avisé (2011) *Guide de la Clause sociale : Guide en direction de l'ensemble des acteurs du dispositif Deuxième édition – décembre 2011*

Avisé (2013) *Consolidation Nationale des résultats Clauses Sociales 2012*



Le RELIESS est une initiative du Chantier de l'économie sociale